

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 4<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mardi 11 Octobre 1983.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. FÉLIX CICCOLINI

1. — Procès-verbal (p. 2281).
2. — Démission de membres de commissions et candidatures (p. 2281).
3. — Contestations de l'élection de sénateurs (p. 2282).
4. — Représentation à des organismes extraparlimentaires (p. 2282).
5. — Retrait d'une question orale avec débat (p. 2282).
6. — **Tourisme.** — Discussion de questions orales avec débat (p. 2282).  
MM. Pierre Vallon, Roland Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme (Tourisme); Stéphane Bonduel.  
Clôture du débat.
7. — Nomination de membres de commissions (p. 2289).
8. — Transmission de projets de loi (p. 2289).
9. — Ordre du jour (p. 2289).

PRÉSIDENTE DE M. FÉLIX CICCOLINI,  
vice-président.

*(En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Félix Ciccolini est salué par les applaudissements de ses collègues.)*

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 6 octobre 1983 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

### DEMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS ET CANDIDATURES

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. André Diligent comme membre de la commission des affaires économiques et du Plan et de celle de M. Pierre Ceccaldi-Pavard comme membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 3 —

### CONTESTATIONS DE L'ELECTION DE SENATEURS

**M. le président.** En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Conseil constitutionnel a fait connaître à M. le président du Sénat qu'il avait été saisi de trois requêtes déposées le 5 octobre 1983 et relatives aux élections sénatoriales dans le département de la Réunion.

— 4 —

### REPRESENTATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes extraparlementaires.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite :

— la commission des affaires économiques et du Plan à présenter huit candidatures, quatre titulaires et quatre suppléants, pour la commission nationale d'urbanisme commercial et deux candidatures pour la commission consultative pour la production de carburants de substitution ;

— la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à présenter une candidature à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture ;

— la commission des finances à présenter une candidature pour la commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture ;

— et la commission des lois à présenter une candidature pour la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires et une candidature de membre suppléant à la commission d'accès aux documents administratifs.

La nomination des représentants du Sénat à ces organismes extraparlementaires aura lieu ultérieurement.

— 5 —

### RETRAIT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que M. Serge Boucheny a retiré sa question orale avec débat n° 50, posée à M. le ministre des relations extérieures.

Acte est donné de ce retrait.

— 6 —

### TOURISME

#### Discussion de questions orales avec débat.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — **M. Pierre Vallon** demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme, chargé du tourisme, de lui faire connaître quels enseignements le Gouvernement tire de la saison touristique d'été 1983 et s'il envisage de reconduire un certain nombre de dispositions qui, semble-t-il, ont été un frein au bon déroulement de cette saison (n° 76).

II. — **M. Pierre Vallon** demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme, chargé du tourisme, comment le Gouvernement envisage l'organisation du tourisme en France au niveau départemental, régional et national pour développer notamment la promotion de celui-ci vers l'étranger (n° 77).

III. — **M. Pierre Vallon** demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme, chargé du tourisme, de lui préciser les orientations du Gouvernement en matière de tourisme social (n° 78).

La parole est à M. Vallon, auteur des questions.

**M. Pierre Vallon.** Comme chaque année avant la discussion du budget, j'ai souhaité, en association avec nos collègues du groupe d'étude sénatorial sur les problèmes du tourisme et des loisirs, établir avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, un bilan de la saison d'été 1983, connaître les propositions du Gouvernement en matière de promotion et d'organisation du tourisme et réfléchir aux grandes orientations du tourisme social. Tel est l'objet de mes trois questions orales.

Cet été, le soleil a brillé français, et juillet a été le mois le plus chaud depuis une centaine d'années. Heureux ministre du tourisme qui a bénéficié là du seul atout qui pouvait atténuer les prévisions particulièrement alarmistes et moroses des professionnels.

Juin, juillet et août ont été exceptionnels ; la France entière a ainsi pu bénéficier d'un redéploiement des vacanciers sur des régions à faible attrait touristique et d'une évolution des modes d'hébergement.

Pour l'été 1983, on peut établir trois constats.

Premier constat : les régions telles que la Côte d'Azur, qui connaissaient des afflux importants de touristes, voire des surcharges excessives, ont enregistré une diminution parfois sensible de leur fréquentation.

Deuxième constat : les vacanciers ont opéré leur choix au dernier moment, ajoutant ainsi à l'inquiétude des milieux professionnels. Le début de juillet a été très médiocre.

Troisième constat : les gîtes ruraux, les organismes à caractère social et l'hébergement léger ont connu une densité d'occupation maximale.

Ainsi, nous le constatons, les effets catastrophiques des mesures draconiennes prises en matière de T. V. A. et de frais professionnels, conjugués avec ceux de la limitation des sorties de devises touristiques, viennent d'être partiellement atténués par une météorologie exceptionnelle.

Toutefois, la saison n'a pas été, et de loin, satisfaisante dans tous les secteurs ; celui que l'on qualifie de professionnel, notamment, a été touché. Il est d'ailleurs probable qu'un certain nombre d'entreprises de voyages connaîtront de graves difficultés dès cet automne.

Pour la période allant de juin à août 1983, on constate, pour la restauration, une baisse de fréquentation de 9 p. 100 et une baisse du chiffre d'affaires de 0,7 p. 100 ; pour l'hôtellerie, la baisse de fréquentation est de 8,7 p. 100 et la baisse du chiffre d'affaires de 1,5 p. 100 ; pour les hôtels-restaurants, la baisse de fréquentation est de 10 p. 100 et l'on note, là, une petite hausse du chiffre d'affaires de 1,9 p. 100.

Si ces données ne donnent pas une image particulièrement catastrophique de la situation, il n'en demeure pas moins que la période d'avril à mai avait été caractérisée, il faut le rappeler, par une chute de la fréquentation allant, selon les secteurs, de 10 à 25 p. 100 — il faut reconnaître que la météorologie était particulièrement défavorable à cette époque.

Les professionnels du transport touristique soulignent récemment, lors du cinquième marché international du tourisme en autocar — le Mitcar — que si leur secteur était sur une pente ascendante de 8 p. 100 depuis plusieurs années, ils avaient constaté, cet été, une baisse de 20 à 25 p. 100.

La saison touristique est donc, dans l'ensemble, relativement mauvaise, puisque ce secteur a connu simultanément une diminution des dépenses de la clientèle, une baisse de la fréquentation par les étrangers, des annulations de groupes de touristes, des séjours écourtés et des repas supprimés.

Pour les agents de voyages, la situation n'est pas meilleure, et nombreux sont les professionnels qui, en cette fin de saison, ont des problèmes de trésorerie. L'année 1983 marque la fin de l'âge d'or du tourisme professionnel, qui, pourtant, n'avait cessé de progresser dans un environnement de crise internationale.

Heureusement, le dynamisme et la faculté d'adaptation de cette jeune profession ont permis d'éviter le pire. Mais les menaces, notamment sur l'emploi, sont réelles, et si les pouvoirs

publics ne prévoient pas, dès janvier 1984, des mesures d'adaptation en matière de sorties de devises et de libéralisation en matière de tarification, ce seront, en 1984, la moitié de ces agents qui seront obligés de licencier.

Il est urgent que le Gouvernement fasse connaître, d'une part, le montant des devises que pourront emporter à l'étranger les Français en 1984 et, d'autre part, l'usage qui pourra être fait des cartes de crédit hors de France.

Il faudra donc prévoir, en premier lieu, un retour à une allocation décente par voyage, comme c'était le cas avant le 25 mars 1983, et, en second lieu, la possibilité pour les agences de voyages et autres entreprises de tourisme, de payer sur justificatif les factures des fournisseurs étrangers sans limitation, ce qui est d'ailleurs le corollaire de la suppression du carnet et du retour à cette allocation décente par voyage.

J'insiste donc pour que M. le ministre de l'économie, des finances et du budget réponde aux demandes nombreuses et réitérées des agents de voyage et les fixe dès à présent sur le régime de 1984. Nous comptons sur vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que vous vous fassiez notre interprète auprès de lui.

Libérer les vacances en 1984 en ne reconduisant pas ou en aménageant ces dispositions qui ont été un frein au plein développement de la saison touristique m'apparaît un objectif essentiel lorsque l'on tire la leçon de la saison 1983.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous devriez rendre ce tourisme plus compétitif en le traitant aussi bien que nos partenaires européens, tels que les Allemands, les Belges ou les Britanniques.

Il est indispensable qu'il retrouve certains atouts afin de reprendre une expansion si nécessaire à l'équilibre de notre balance des paiements.

Pour restaurer cette compétitivité, il faut revoir le niveau de la superfiscalité imposée à ce secteur et supprimer le carnet de change ou tout dispositif qui pourrait le remplacer.

Au sujet du carnet de change, je dois rappeler, d'une part, que le Parlement européen a condamné la mise en place de cette procédure et, d'autre part, que plusieurs pays de la Communauté ont engagé des recours pour contester et faire annuler cette disposition qui est contraire au texte et à l'esprit du traité de Rome, notamment en matière de libre circulation des personnes.

L'autre aspect de mon intervention concerne la promotion et l'organisation du tourisme.

Si une manière d'utiliser le tourisme comme point fort de notre commerce extérieur consiste à engager des actions agressives pour augmenter le nombre des visiteurs dans notre pays, il m'apparaît que la France est encore loin derrière nos partenaires européens pour ses efforts de promotion, en moyenne trois ou quatre fois inférieurs. Je note une augmentation caractéristique de ces crédits dans le budget pour 1984 — il faut le reconnaître — mais cela ne me semble pas suffisant.

Il faut aller plus loin et plus vite. Ainsi, je propose que soit créé un fonds de promotion touristique qui serait financé en partie par les industries exportatrices de produits touristiques auxquelles on aurait préalablement accordé une exonération de la T.V.A. sur le chiffre d'affaires réalisé en devises étrangères, en partie par les régions et les professionnels du tourisme et pour une part équivalente aux deux premières par les pouvoirs publics.

Vous disposeriez là, dans les trois ou quatre prochaines années, d'un instrument qui vous permettrait de rivaliser avec nos voisins européens. Vous avez raison, monsieur le secrétaire d'Etat, de dire qu'il faut être agressif et performant, encore convient-il de s'en donner les moyens.

Avant d'aborder l'organisation du tourisme, je voudrais m'interroger sur la réelle volonté du Gouvernement à reconnaître la place du tourisme lorsque l'on a pu remarquer la place quasi inexistante que Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur, a accordée aux professionnels de ce secteur lors de son voyage professionnel aux Etats-Unis. Cet oubli malheureux et malencontreux suffit à démontrer que les pouvoirs publics n'ont pas encore pris au sérieux ce secteur pourtant essentiel et qui doit bénéficier de la même sollicitude que les autres industries.

Notre inquiétude se manifeste aussi lorsque l'on constate que le budget du tourisme évolue moins que les autres dépenses civiles de l'Etat et qu'il paraît dominé par les charges de fonctionnement.

Nos montrons, enfin, notre scepticisme lorsque l'on note que le renforcement de l'outil statistique ne permettra pas d'obtenir avant deux ou trois années une image parfaitement chiffrée de la place du tourisme dans notre économie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous interroger sur la politique que le Gouvernement compte suivre en ce qui concerne l'organisation générale du tourisme.

La Haute Assemblée, au cours de la session d'octobre à décembre 1982, a adopté, à l'unanimité, sur le rapport de notre collègue M. Pierre Lacour, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, le texte d'une proposition de loi émanant du groupe socialiste du Sénat et concernant l'organisation régionale du tourisme. Le texte avait été défendu avec ardeur et compétence par mon collègue Marc Boeuf.

Nous savons pourtant que M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, avait dès l'origine formulé sur ce texte les plus extrêmes réserves. Mais nous ne pouvons que regretter, après que le secrétaire d'Etat au tourisme de l'époque, représentant devant la Haute Assemblée le Gouvernement, a partagé pleinement le point de vue du Sénat sur le fond et l'opportunité du vote de ce texte, que le ministre de l'intérieur se soit *a posteriori* opposé à l'adoption en l'état de cette proposition de loi et bloque son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Nous comprenons d'ailleurs parfaitement les motifs de cette opposition, fondée sur la liberté qu'ont dorénavant les collectivités territoriales, en particulier les régions, d'organiser, comme il leur semble bon, les services administratifs dépendant d'elles, notamment dans le domaine du tourisme.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'une certaine cohésion est indispensable dans l'organisation générale du tourisme. Mes collègues et moi-même du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès aurions préféré être saisis d'un projet de loi gouvernemental traitant de l'organisation générale du tourisme à l'échelon national.

Ma première question est donc de savoir si la proposition de loi sur l'organisation régionale du tourisme sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale au cours de cette session, si le Gouvernement compte y apporter des amendements et, éventuellement, quelle sera leur nature.

Pour notre part, nous souhaitons très vivement que l'organisation régionale du tourisme, si c'est ce point de vue qui prévaut finalement au sein du Gouvernement, tienne compte de tout l'environnement touristique, c'est-à-dire qu'elle prenne en compte les comités départementaux du tourisme, les offices du tourisme et les syndicats d'initiative à l'échelon régional, ainsi que l'ensemble des organismes socio-professionnels, tels que les associations à but non lucratif qui traitent des problèmes de vacances et de loisirs des Français comme des touristes étrangers venant dans l'Hexagone.

Nous souhaitons que, grâce à ce texte portant abrogation de dispositions qui datent de la période allant de 1940 à 1944, une organisation souple des rapports entre les représentants de l'Etat, en particulier les délégués régionaux du tourisme et les comités régionaux de tourisme, permette de laisser aux régions le soin d'organiser, au titre de leurs attributions, les actions de développement touristique, les actions de promotion ou de commercialisation de la ligne générale fixée par la politique touristique nationale.

Puisque je traite de l'organisation générale du tourisme, puis-je vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous comptez donner aux délégués régionaux du tourisme un statut leur garantissant dans la fonction publique une plus grande stabilité dans leur fonction, car certains d'entre eux, comme vous le savez, ne bénéficient pas de tous les avantages attachés à la fonction publique; il en est de même pour nos représentants à l'étranger. Je sais que c'est un problème qui se pose depuis un certain nombre d'années.

Je voudrais également vous parler du conseil supérieur du tourisme dont j'ai l'honneur de faire partie et vous demander si vous entendez faire jouer à cette institution la plénitude de son rôle: le conseil supérieur du tourisme devrait jouer, à mon avis, un rôle plus actif de conseil et d'orientation de la politique touristique nationale.

Certes, les études qu'il fait sont de grande qualité, elles permettent une orientation d'avenir. A mon sens, le conseil supérieur du tourisme devrait être plus sollicité par vous, en ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, notamment dans la préparation des saisons touristiques.

Nous serions heureux que vous puissiez nous confirmer que vous entendez faire jouer au conseil supérieur du tourisme un rôle plus important dans la politique à court et à moyen terme et ne pas seulement le confiner en quelque sorte dans des tâches d'études à long terme et qui ne couvrent pas toujours l'ensemble des problèmes du tourisme d'aujourd'hui.

En ce qui concerne vos relations avec les principales organisations du tourisme, je vous demanderai, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire le point de vos rapports tant avec la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative qu'avec la fédération nationale des comités départementaux de tourisme.

Nous souhaitons que vous puissiez, à l'échelon tant départemental que municipal, vous appuyer sur ces deux fédérations. Je me permets de vous poser une question. Ne pensez-vous pas que les pouvoirs publics et ces deux organismes pourraient, en 1984, mettre sur pied les Assises nationales du tourisme, de manière que l'Etat, ces deux fédérations et les collectivités territoriales — régions, départements et communes — soient associées dans une même réflexion pour atteindre le même objectif qui est le vôtre et le nôtre : faire en sorte que, dans les années qui viennent, le tourisme soit bien une priorité nationale et que celle-ci soit affirmée non seulement dans le principe, mais aussi dans l'exécution et la réalité ?

Le tourisme social qui a bénéficié pleinement de la saison d'été 1983 semble pourtant marquer le pas dans le projet de budget pour 1984.

La modernisation des hébergements de tourisme social doit être plus largement aidée et non pas seulement par l'obtention de prêts à des taux modérés ou des actions éparses des collectivités locales.

Comment expliquer le fléchissement marqué des subventions de l'Etat cette année, notamment en matière d'équipements ?

Le système du chèque vacances, qui devait, d'une part, favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre de Français et, d'autre part, permettre de donner aux organismes de tourisme social des facilités financières nouvelles pour rénover ou développer leurs équipements, n'a finalement pas eu la réussite souhaitée. Pourquoi ?

Le relèvement du plafond de 1 130 francs à 5 000 francs d'impôts pour pouvoir bénéficier du chèque vacances et la réduction de la durée d'épargne ne me paraissent pas être de nature à donner une impulsion suffisante à cet outil de promotion et d'accession aux vacances. Il convient en plus d'exonérer des charges sociales et des taxes annexes aux taxes sur les salaires la part versée par les entreprises pour le chèque vacances.

Je sais bien que ce n'est pas à vous qu'il appartient de prendre cette décision, mais vous pourrez en parler à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget.

La diffusion des chèques vacances reste encore trop le privilège exclusif des entreprises disposant de comités d'entreprise puissants. Accumuler le nombre des avantages pour ces entreprises ne me paraît pas conforme à l'esprit qui a présidé à l'instauration du chèque vacances.

Il convient désormais, en développant le chèque vacances, de songer à rassembler en une seule les aides des allocations familiales et celles des collectivités locales.

De plus, il serait nécessaire dans un proche avenir de demander aux associations de tourisme social de supprimer les tarifs différenciés établis selon les ressources.

La généralisation du chèque vacances doit permettre désormais de favoriser l'équilibre entre les Français disposant de très bas revenus, qui seront aidés, et ceux qui ont des revenus légèrement supérieurs mais qui se sentent exclus du tourisme social. D'une part, ils ne sont pas aidés mais, d'autre part, on leur impose une tarification supérieure. Le cumul des avantages crée des inégalités et peut même engendrer une certaine ségrégation sociale.

A cet égard, je demande qu'une large enquête soit menée auprès de l'ensemble des organismes de tourisme social afin de voir la part des lits exclusivement réservés aux comités d'entreprise et la part restant aux particuliers.

Le tourisme social me semble avoir été largement détourné de ses objectifs puisqu'il favorise de plus en plus l'accès aux vacances des catégories de travailleurs bénéficiant largement d'aides des comités d'entreprise. Les travailleurs isolés, malheureusement, ceux des petites entreprises, ainsi que les chômeurs sont progressivement exclus de ces aides.

Réorienter le tourisme social m'apparaît donc comme un objectif prioritaire et lui redonner sa vocation première, c'est-à-dire faciliter réellement l'accès de tous les Français aux vacances.

Concernant les résultats et les enseignements que vous retirez de la saison touristique qui s'achève, je souhaiterais que vous puissiez m'indiquer si l'on a pu observer un développement de la fréquentation des régions rurales.

A cet égard, je tiens à souligner les aptitudes de nombreuses régions rurales aux activités d'accueil et de loisir. Contrairement à une image trop longtemps répandue, le tourisme rural n'est plus un tourisme au rabais, un tourisme du pauvre. La diversité, la qualité des sites, la possibilité de partager ou du moins de connaître pendant quelques semaines un milieu, une économie, les activités agricoles, une culture, un patrimoine constituent autant d'atouts pour la promotion du tourisme dans les campagnes.

Mais la promotion de la vocation du milieu rural aux activités d'accueil et de loisir suppose la mise en œuvre d'une action cohérente qui s'intègre à la politique d'aménagement de l'espace rural. De tels programmes de développement touristique me paraissent devoir être mis au point et gérés dans des petites régions naturelles ou « pays ». Ces initiatives me semblent devoir associer l'ensemble des partenaires concernés : collectivités locales, organisations professionnelles, agricoles notamment, associations d'animation ou d'action culturelle.

Je crois, en outre, que ces programmes de développement touristique rural doivent intégrer aussi bien les problèmes d'aménagement et d'installation d'équipements d'accueil et de loisir que l'organisation des activités d'animation locale ; sports, réalisations culturelles et récréatives. Il est bien clair, en effet, que les populations qui fréquentent le milieu rural souhaitent trouver dans la zone d'accueil des activités récréatives ainsi qu'une animation diversifiée et de qualité.

Pour de nombreuses régions rurales, le tourisme peut constituer une activité de complément pour les populations locales, en particulier pour les agriculteurs. Cette constatation s'applique tout particulièrement aux zones à faible productivité agricole telles que les régions de montagne. Il importe donc, pour favoriser cette complémentarité entre l'agriculture et le tourisme, que soit amélioré le statut social et fiscal des pluriactifs.

Je voudrais, enfin, vous exprimer la préoccupation des élus ruraux et des organisations professionnelles concernant les conséquences du transfert aux départements des compétences en matière d'équipements d'accueil et de loisir. Désormais, les crédits qui figuraient au budget du ministère de l'agriculture en faveur de ces équipements sont inscrits dans la dotation globale d'équipement des départements. En ce domaine aussi, il importe que la décentralisation ne conduise pas à un désengagement de l'Etat dans un secteur aussi décisif pour le développement des campagnes que la promotion de leur vocation touristique.

Avant de conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais m'interroger sur la désaffection encore trop marquée des familles pour l'hôtellerie.

Je me demande si l'accueil de l'enfant a été sérieusement pris en compte et s'il ne faudrait pas que le Gouvernement prenne des mesures incitatives pour imposer à la petite et moyenne hôtellerie la réception des familles en exigeant, à côté des nécessités d'hygiène particulière, la présence de lits supplémentaires, notamment de lits de bébé, et l'aménagement de repas spéciaux.

En conclusion, je ferai quatre propositions.

Premièrement, le Gouvernement doit, au travers de l'action directe de votre ministère et grâce aux actions prévues par le IX<sup>e</sup> Plan, s'attacher à donner aux deux tourisms, le tourisme social et le tourisme professionnel, les moyens de répondre à l'aspiration nationale qui pousse de plus en plus de Français à vouloir profiter du temps de vacances et de loisirs.

Deuxièmement, la décentralisation en matière de tourisme doit entrer dès que possible dans sa phase active.

Troisièmement, l'Etat doit se doter des moyens statistiques pour pouvoir mieux calculer l'impact des mesures, notamment fiscales, qu'il prend dans ce domaine. La superfiscalité imposée au tourisme, depuis mai 1981, le rend d'une fragilité dange-reuse.

Quatrièmement, une réelle concertation doit avoir lieu préa-lablement à l'instauration de toute disposition, notamment fis-cale.

Il ne faudrait pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour « boucher les trous » de notre commerce extérieur, le Gouver-nement « tire à vue » sur l'un des rares secteurs dynamiques de notre économie. Dès maintenant, il convient de revenir sur les « bavures » et les errements de la politique gouvernemen-tale de ces deux dernières années.

Tel est notre vœu ; je pense que c'est aussi le vôtre. (*Applau-dissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme (Tourisme).** Je vous remercie, monsieur le sénateur, pour la qualité de votre question. J'y répondrai aussi précisément et aussi complètement que possible, mais vous comprendrez bien que si votre intervention contient des points sur lesquels je suis tout à fait en accord avec vous, il en est d'autres sur lesquels je dois clairement et d'entrée de jeu exprimer mon désaccord.

Par exemple, je ne peux pas partager votre sentiment sur le fait que la saison touristique a été mauvaise. Elle n'a pas été catastrophique, elle n'a pas été non plus triomphante ; elle a été convenable et j'y reviendrai.

Je ne peux pas partager non plus votre scepticisme sur la portée des mesures mises en œuvre depuis deux ans, sur le développement du tourisme et sur les priorités de la politique gouvernementale.

Vous m'avez interrogé sur le bilan de la saison d'été. En effet, il nous faut sérieusement, sereinement, analyser en profondeur le déroulement de cette saison qui, pour de nombreuses raisons, a été assez particulière. Il est vrai qu'en règle générale aucune saison touristique n'est rigoureusement comparable à la précé-dente, mais c'est particulièrement vrai cette année.

J'observerai d'abord qu'il est très difficile de se limiter, dans une telle analyse, à l'Hexagone. En effet, il faut rappeler un certain nombre de réalités ou d'évolutions internationales, bref, replacer la saison touristique en France dans son contexte inter-national. Or, ce dernier n'est pas bon à l'échelon européen. Nous notons une contraction des taux de départs en vacances, particulièrement sur l'étranger, dans les principaux pays émet-teurs. Elle était déjà notable au premier semestre de 1983 et se poursuit depuis.

En revanche, la conjoncture est meilleure en ce qui concerne le tourisme intercontinental puisque la France en particulier, et l'Europe en général, ont particulièrement bénéficié cette année d'un atout spectaculaire : le tourisme à monnaie forte, notamment américain.

La situation européenne — je le disais tout à l'heure — se caractérise par une baisse du taux de départs en vacances des principaux pays d'Europe du Nord, baisse engagée depuis deux ou trois ans. C'est la raison pour laquelle, en valeur statistique, il est certain que le nombre de touristes étrangers qui, cette année, ont fréquenté pendant l'été notre pays, a légèrement baissé sans qu'il soit possible aujourd'hui, compte tenu de l'état de notre balance statistique, de mesurer cette baisse de façon précise, celle-ci ayant été compensée, en outre, par une augmen-tation de la clientèle américaine et japonaise.

Mais si l'on se réfère non plus au nombre de touristes mais au montant des dépenses, il faut constater une très nette augmentation des dépenses des étrangers en France cette année. Par conséquent, je crois que le bilan que l'on peut faire de ce point de vue n'est pas mauvais : 1982 était déjà considéré, à juste titre, comme une excellente année pour l'accueil des étrangers puisque nous avons connu, cette année-là, une augmen-tation de 50 p. 100 de l'exédent de notre balance touristique par rapport à 1981. Or, vous savez que les résultats connus pour 1983 sont d'ores et déjà excellents puisque, sur les six premiers mois de l'année, nous avons enregistré un solde positif

de la balance touristique de l'ordre de huit milliards de francs, c'est-à-dire autant que sur toute l'année 1981, et que nous avons dépassé le solde de l'année 1982 vers la fin du mois d'août. Cela signifie que les 12 milliards de francs sont d'ores et déjà atteints et que, par conséquent, nous ferons beaucoup mieux cette année.

Cela est dû — je l'ai dit — non seulement à l'augmentation des dépenses des étrangers en France, mais aussi à la diminu-tion des dépenses des Français à l'étranger, d'une part parce que nos concitoyens sont partis moins nombreux à l'étranger — tel était l'objectif du contrôle des changes — d'autre part parce qu'ils y ont moins dépensé. Dès que nous disposerons de tous les éléments d'information, nous ferons, pour déterminer la nature de l'accroissement du solde de la balance touristique, la part entre l'augmentation des dépenses des étrangers en France et la diminution des dépenses des Français à l'étranger.

J'ajouterai que la fréquentation étrangère a eu des retom-bées très positives pour certaines catégories hôtelières, en particulier pour l'hôtellerie « haut de gamme » qui a réalisé une excellente saison, confirmée d'ailleurs par les statistiques des organisations professionnelles concernées qui font état — vous le savez, monsieur le sénateur — d'une hausse de fréquen-tation de 2,9 p. 100 au cours de l'été ; cela devait être souligné.

Je constate à cet égard que, s'il est vrai qu'il existe des pro-blèmes fiscaux à l'échelon de la profession hôtelière, concernant en particulier l'augmentation du taux de la T. V. A., ils n'ont pas empêché l'hôtellerie « haut de gamme » de faire, en cet été 1983, une excellente saison.

Vous attirez également mon attention sur la situation des « voyagistes ». Dans l'ensemble, ils se sont bien adaptés au régime du contrôle des changes instauré en 1983. Il s'agit d'une profession, vous l'avez noté vous-même, qui est jeune, dynamique et active. En tout état de cause, la baisse de leur activité n'a pas atteint les niveaux catastrophiques qu'ils craignaient au départ. Je la situe, pour ma part, à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 5 p. 100 et 10 p. 100 ; cette moyenne prend natu-rellement en compte des situations plus mauvaises, mais aussi des situations meilleures.

J'ajoute que la plupart des agences de voyage distributrices, dont l'activité repose souvent à plus de 80 p. 100 sur la billet-terie, n'ont guère ressenti le tassement d'activité de certains « voyagistes » spécialisés. Au surplus, je note — je m'en félici-te — que les licenciements massifs, annoncés comme inéluc-tables par certains professionnels eux-mêmes, ne se sont heureusement pas produits. Il ne me semble pas souhaitable, d'ailleurs, dans l'intérêt de la profession comme dans celui du tourisme français, de relancer périodiquement de telles craintes.

Vous avez exprimé également un certain nombre d'inquiétudes en ce qui concerne la situation de l'hôtellerie. Je ne partage pas votre opinion ; vos indications ne sont conformes ni aux relevés effectués par les organismes professionnels indépendants ni aux résultats des enquêtes menées par les directions régio-nales de l'I.N.S.E.E. auprès des entreprises. En effet, au-delà des variations normales, inéluctables saison après saison, je constate que, dans l'ensemble, l'activité hôtelière a été pré-servée en 1983.

Cela dit, je ne me dissimule pas et je ne sous-estime pas les difficultés spécifiques que connaissent certaines catégories, en particulier l'hôtellerie familiale, notamment saisonnière, qui mérite toute notre attention. Je m'emploie à élaborer des mesures qui permettront d'aider ce secteur, car je sais qu'il a un rôle important à jouer. Nous partageons tous cette analyse et nous savons bien que, dans certaines régions — en particulier en mon-tagne — la fermeture d'un petit hôtel familial est souvent aussi grave et aussi catastrophique que la fermeture d'une classe d'école.

En revanche, dans d'autres régions — je pense notamment aux Alpes, au littoral de la Manche ou de la mer du Nord, voire à Paris — la fréquentation de l'hôtellerie moyenne a pro-gressé. De même l'hôtellerie « haut de gamme », singulièrement les relais et châteaux, a-t-elle fait une remarquable saison.

Le comité interministériel du 27 juillet a d'ores et déjà pris un ensemble de mesures en faveur de la modernisation de la petite et moyenne hôtellerie. Cela dit, je voudrais qu'on cesse de parler de l'hôtellerie comme d'une réalité indifféren-ciée, tant il existe, à l'intérieur de cette branche professionnelle, des différences considérables, avec des secteurs très porteurs, très intégrés, et d'autres qui, malheureusement, connaissent des difficultés.



Pour résumer les appréciations que l'on peut porter sur cette saison d'été 1983, je dirai qu'elle a répondu aux objectifs que le Gouvernement lui avait fixés, en particulier en ce qui concerne l'apport du tourisme au rétablissement de nos comptes extérieurs. En outre, elle s'est traduite par une bonne répartition géographique des touristes sur l'ensemble du territoire national. A cet égard, je rends grâce, comme vous, à l'exceptionnelle qualité de la météorologie en juillet et en août sur toute l'Europe.

Par ailleurs, vous avez pu observer que l'échelonnement des départs et des retours a été de bonne qualité et que nous avons, pour l'essentiel, évité cette année les encombrements traditionnels, ce malgré un trafic routier globalement en hausse de 4 p. 100. Sans doute faudrait-il s'arrêter un instant sur certaines modifications observées dans le comportement de la clientèle et qui méritent que toutes les conclusions en soient tirées : la clientèle est plus mobile, plus exigeante et ne se comporte plus comme elle le faisait voilà dix ou quinze ans. Cela est dû, d'une part à des tendances de fond contre lesquelles on ne peut rien — c'est ainsi et il faudra s'adapter à cette évolution — d'autre part, c'est évident, cela résulte d'une adaptation de la clientèle à la conjoncture économique.

Vous m'avez également interrogé de façon précise sur l'organisation générale du tourisme. Je suis globalement d'accord avec l'analyse que vous développez et avec les propositions que vous présentez.

S'agissant de la proposition de loi que le Sénat a adopté à la fin de l'année 1982, je vous précise que depuis plusieurs semaines un groupe de travail, composé de représentants de mon propre cabinet, de ceux du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, prépare les amendements que le Gouvernement défendra lors de l'examen de cette proposition de loi par l'Assemblée nationale.

Toutes les conditions sont donc réunies, à mon avis, pour déboucher rapidement sur un accord. Je souhaite, pour ma part, que ce texte puisse être examiné par l'Assemblée nationale dès cette session d'automne, en dépit d'un ordre du jour chargé.

Mais la question de fond — vous l'avez vous-même rappelé — tient à l'incompatibilité qui existe entre le texte tel que vous l'avez voté et le principe même de la décentralisation : en effet, il n'est pas possible de prévoir une mesure de caractère obligatoire qui s'imposerait aux régions. Nous travaillons donc à l'élaboration d'un amendement qui devrait nous permettre de trouver une solution.

Par ailleurs, il me semble plus logique, plutôt que d'aborder dans un texte de loi tous les niveaux de l'organisation du tourisme dans notre pays, de procéder globalement, à savoir de traiter d'abord du niveau régional et d'examiner simultanément tous les autres niveaux.

Je vous confirme que la Fédération nationale des comités départementaux de tourisme m'a transmis des propositions d'amendements qui sont d'ores et déjà prises en compte par le groupe de travail dont je viens de parler.

De même, les offices du tourisme et les syndicats d'initiative ne seront pas oubliés. Ils prendront toute leur place dans le développement général du tourisme, car s'ils ont déjà joué un rôle important, ce rôle sera encore plus grand dans les années qui viennent.

A cet égard se pose la question des directions régionales du tourisme. On ne peut traiter de l'organisation des comités régionaux du tourisme sans s'interroger simultanément sur l'avenir de nos délégués régionaux. C'est là une vraie question et je mène simultanément ma réflexion sur les deux plans parce qu'ils sont étroitement liés. D'ailleurs, j'imagine mal la situation dans laquelle nous nous trouverions si nous parvenions à régler le problème des comités régionaux du tourisme sans régler celui des délégués régionaux.

J'étudie actuellement différentes formules afin que l'Etat conserve un échelon d'intervention dans les régions de façon à traiter les questions du tourisme qui resteront de sa compétence, à savoir, notamment, la réglementation, le contrôle de la qualité, l'aménagement, les investissements, la fonction de conseil et d'assistance technique ainsi que la nécessaire coordination dans les domaines de l'informatique et de la télématique.

Le conseil supérieur du tourisme verra son rôle s'accroître. Lors de la prochaine assemblée plénière qui se tiendra fin octobre, j'annoncerai les nouvelles missions que j'envisage d'attribuer au conseil supérieur du tourisme qui, outre la

réflexion à long terme d'ailleurs très utile qu'il a conduite jusqu'à présent sur un certain nombre de sujets, devra assurer des tâches plus ponctuelles d'étude sur des sujets précis qui demandent des réponses rapides.

Pour atteindre cet objectif, j'ai l'intention de renforcer les capacités du comité, dont les membres pourraient passer de treize à quinze, et créer, au sein du comité, une nouvelle session ouverte aux comités régionaux du tourisme à l'échelon régional, afin qu'au sein du conseil supérieur du tourisme, les régions puissent se rencontrer, dialoguer et coordonner leur action.

Vous avez sans doute compris, à travers ces divers éléments de réponse, que les relations actuelles des pouvoirs publics avec la F.N.C.D.T. et les syndicats d'initiative sont excellentes. Je compte installer très prochainement ces deux organismes au 8, avenue de l'Opéra, avec l'Agence nationale de la promotion touristique. Nous disposerons ainsi, au cœur même du quartier des agences de voyage, d'une très bonne vitrine de la politique du tourisme français. Je me réjouis de voir ces deux organismes associés, dans de bonnes conditions de dialogue, au développement de notre politique touristique.

Vous me proposez d'organiser, éventuellement à la fin de l'année 1984, des assises nationales du tourisme. Je n'y suis pas opposé, monsieur le sénateur, et peu importe que l'on retienne la notion d'« assises du tourisme » ou celle de « journée nationale du tourisme ». En effet, il sera bon, lorsque les conditions seront réunies et à l'issue d'une bonne préparation, de réunir tous les acteurs du tourisme français, de façon qu'ils puissent se rencontrer, s'exprimer et évoquer leurs perspectives.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous dire que j'ai l'intention de créer un grand prix national du produit touristique dont la première édition pourrait avoir lieu dès cet automne. Je souhaite que ce grand prix représente pour la profession un élément dynamique et positif qui viendrait conforter toutes les grandes orientations de la politique gouvernementale que vous connaissez et, en particulier, notre préoccupation première qui est de renforcer la promotion de notre tourisme sur les marchés étrangers.

Vous avez vous-même observé que le budget pour 1984 connaîtra, à cet égard, des augmentations substantielles. Vous me proposez de créer un fonds de promotion touristique. Je travaille actuellement, vous le savez, à l'élaboration d'un outil de promotion sur les marchés étrangers souple et efficace — et je verserai votre proposition au dossier — qui devrait être opérationnel dès les premiers mois de l'année 1984 et qui serait ouvert non seulement aux professionnels mais également aux régions.

L'information touristique est une autre priorité. Nos efforts en ce domaine se poursuivront. En la matière, les moyens dont le pays dispose ne sont pas aussi négligeables que le laisserait supposer le simple examen du budget du secrétariat d'Etat au tourisme qui est un budget d'intervention générale. N'oublions pas que les régions, les départements, les collectivités locales et les syndicats d'initiative dépensent également beaucoup d'argent pour l'information. Les moyens ne sont donc pas négligeables mais le problème est de mieux les coordonner et mieux les articuler afin de les rendre plus efficaces.

Quant aux statistiques, il nous faut mettre en place très rapidement des observatoires économiques et statistiques des réalités du tourisme qui nous font cruellement défaut. Il est anormal qu'un aussi grand secteur économique ne dispose pas des instruments qui lui permettent de mieux connaître les réalités. A cet effet, dans le budget pour 1984 seront inscrits des crédits importants. Nous en discuterons à l'occasion du débat budgétaire. Bien entendu, ce ne sera qu'une première étape dans la constitution d'un appareil statistique et informatique complet et décentralisé.

Enfin, vous savez comme moi que parmi les priorités que nous retenons — et sur celles-ci il est possible d'obtenir l'accord de l'ensemble des responsables du tourisme de notre pays — figure la mise sur le marché de produits touristiques compétitifs, nouveaux, adaptés aux besoins de la clientèle et faciles à vendre, aussi bien sur le marché national que sur le marché international. A cet égard, vous avez cité tout à l'heure le tourisme vert et le tourisme rural. Voilà un gisement à exploiter pour fabriquer et élaborer des produits touristiques nouveaux ; il faut ouvrir grand les portes à l'innovation dans ce domaine. Je suis tout prêt, conformément d'ailleurs aux décisions qui ont été prises par le comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu en juillet, à signer, avec ces « pays » auxquels vous êtes tous

attachés, avec raison, des contrats de développement touristique avec les stations littorales, avec les stations de montagne et avec certaines unités — réunions de communes ou petits pays — en milieu rural. Là encore, je suis tout à fait convaincu que cela représente pour les agriculteurs une source de revenus complémentaires importante, parfois même décisive dans certaines régions.

J'en viens à la politique sociale du tourisme et des loisirs. Le Gouvernement maintient avec force, vous le savez, sa priorité tendant à la démocratisation des loisirs. Il n'y a pas deux tourisms, un commercial et un social, mais un tourisme comprenant deux composantes et il serait souhaitable que ces deux composantes cessent de se développer en se tournant le dos. Le moment est venu, je crois, de les rapprocher et de les faire travailler en plus étroite collaboration.

Cette politique sociale touche un domaine dans lequel la régionalisation devra prendre pleinement effet, non seulement grâce à la nouvelle situation faite aux comités régionaux du tourisme — je pense aboutir à cela avec vous — mais également grâce au nouvel esprit qui animera les associations de tourisme social, ces dernières devant assumer toutes leurs responsabilités, en particulier dans l'élaboration de nouvelles procédures et de nouveaux moyens de financement.

Vous savez le retard qui a été pris en la matière. Nous avons essayé de le combler. Il était évalué à plusieurs centaines de milliers de lits. Nous avons accéléré le rythme de création d'emplacements pour le camping-caravaning. Il est de 100 000 places supplémentaires par an et je souhaite qu'il puisse se maintenir. En 1983, un effort tout particulier d'investissement a été entrepris par l'Etat dans des conditions particulièrement favorables. Les crédits dont je disposais à cet effet ont été très rapidement et de façon très utile consommés par les régions.

La décentralisation s'appliquera également au financement des villages de vacances. Il est vrai, vous l'avez souligné tout à l'heure, que la mise en place de la dotation globale d'équipement se traduit pour mon budget par une diminution, par rapport à 1983, des crédits d'investissements destinés aux villages de vacances, crédits que nous retrouvons évidemment dans le budget des régions. En 1984, nous serons globalement au niveau de 1982 en ce qui concerne les moyens disponibles à cet égard.

Notre philosophie est donc la suivante : après un effort de rattrapage exceptionnel, il faut maintenant, naturellement que l'Etat continue d'aider la création de villages de vacances et l'investissement dans ce domaine ; mais il faut surtout explorer des priorités qui deviennent urgentes, en particulier — et vous êtes vous-même d'accord avec cette perspective — la rénovation et la réhabilitation du patrimoine existant où beaucoup de choses sont à faire.

Par ailleurs, et cela fait partie de mes priorités, je compte encourager les opérations innovantes ou exemplaires ainsi que les opérations relatives aux hébergements légers de loisirs. Ce secteur n'est pas suffisamment exploré et, en liaison étroite avec certaines filières industrielles, il est possible de développer certaines réalisations.

Je vous rappellerai également que les investissements en équipements sociaux bénéficient depuis peu de prêts à 9,75 p. 100. C'est dire que le Gouvernement a tenu à substituer le dialogue et la responsabilité à une notion qui a pu être considérée, par le passé, comme une simple assistance.

En outre, dans le même esprit de responsabilité, les collectivités locales désireuses de créer des moyens d'accueil à vocation sociale ont désormais la possibilité de bénéficier, grâce à la procédure des contrats, de moyens de financement. Il faut que celles qui le souhaitent saisissent les opportunités qui leur sont offertes par le IX<sup>e</sup> Plan.

Vous constatez donc que les procédures d'aide à la création et à la modernisation évoluent, se modifient, se transforment, mais ne sont pas réduites.

Les associations de tourisme ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, puisqu'elles ont répondu pour la plupart d'entre elles aux propositions d'une grande réflexion sur l'avenir du tourisme social et associatif que j'avais formulées le 22 juin dernier lors de la table ronde réunie au ministère du commerce extérieur et du tourisme en présence de Mme Cresson et de M. Delors.

Actuellement, une procédure d'engagements contractuels avec les organisations de tourisme associatif est en place. D'ailleurs, cette procédure concerne également d'autres interlocuteurs :

j'ai déjà signé une convention avec une organisation, Villages Vacances Familles, et je prépare actuellement des conventions avec la F. N. C. D. T., la F. N. O. T. S. I., la fédération des centrales Loisirs Accueil, mais aussi avec le S. N. A. V., la F. N. I. H. et le C. N. R. H.

Je compte beaucoup sur cette volonté de dialogue et d'engagements contractuels avec différents partenaires.

Je dois rappeler ici, à la suite d'une question que vous m'avez posée, toute l'importance que le Gouvernement attache au chèque-vacances. Il y a là un outil essentiel, déterminant pour favoriser la démocratisation des vacances ainsi que leur étalement par le jeu de diverses bonifications.

Le chèque-vacances est un outil jeune et récent. Il faut donc lui laisser le temps de s'affirmer, de se développer et de se faire connaître. Nous disposerons, d'ici à la fin de l'année, d'un annuaire où seront recensés plus de 5 000 prestataires de service. Par ailleurs, je crois qu'il a été aisé de constater, à l'issue de quelques mois de fonctionnement, que le plafond fiscal était trop bas, que la période d'épargne était trop longue et que les procédures étaient trop complexes. C'est la raison pour laquelle je proposerai — nous aurons l'occasion d'en discuter à l'occasion du projet de loi de finances pour 1984 — un relèvement du plafond fiscal, un raccourcissement de la période d'épargne et une simplification des procédures. Tout cela devrait permettre d'atteindre plus de 9 millions d'attributaires potentiels en 1984. C'est un niveau qui permettra, je crois, de créer cette dynamique, ce mouvement sur lequel je compte beaucoup.

Je ne rejette pas pour autant sans l'examiner la proposition que vous avez faite de mettre en place des incitations fiscales ou sociales supplémentaires. Je souhaite simplement que, préalablement à l'examen de ces possibilités, nous laissions au facteur temps la possibilité de jouer de façon que le chèque-vacances puisse devenir une réalité. Les exemples similaires dans les pays étrangers montrent qu'il faut toujours un certain temps, une certaine période de rodage pour que le chèque-vacances soit aussi connu et aussi utilisé que d'autres formes de paiement comme la monnaie et le chèque bancaire.

Vous m'avez également interrogé sur les conditions d'accueil des familles dans la petite et la moyenne hôtellerie ; c'est aussi un secteur préoccupant. L'accueil des enfants dans l'hôtellerie et la restauration est un vrai problème, dont le conseil supérieur du tourisme s'est d'ailleurs inquiété. Un excellent rapport a été rédigé à ce sujet. Je voudrais, pour ma part, que ce rapport soit suivi d'effets, que les recommandations qui ont été faites puissent se traduire par des réalisations concrètes.

Toujours dans la perspective de renverser le courant actuel, qui se traduit par une érosion régulière de la part des vacanciers passant leurs vacances à l'hôtel, je souhaite prendre d'autres initiatives. Une organisation syndicale hôtelière m'a fait récemment une proposition que je suis en train d'examiner dans le cadre de la politique contractuelle : il s'agit du crédit-vacances gratuit pour l'hôtellerie. Pourquoi pas ? Il y a là une possibilité à explorer, et je le ferai avec les organisations professionnelles, sans pour autant être en mesure de vous dire aujourd'hui si nous déboucherons ou non. Comme vous pouvez le constater, je ne suis hostile à aucune proposition !

Dans ces différents domaines, qu'il s'agisse des relations avec le secteur commercial ou avec le secteur associatif, je crois que la mise en œuvre de la politique définie par les pouvoirs publics avance dans la voie contractuelle que je souhaite la plus large possible grâce au dialogue le plus ouvert possible.

En conclusion, monsieur le sénateur, tout en reconnaissant la qualité et la pertinence de votre intervention, je ne peux vous suivre lorsque vous estimez que, depuis 1981, la politique touristique des pouvoirs publics est faite de lacunes, d'errements ou de tirs à vue. Je considère au contraire que, avec la cinquième semaine de congés payés, le chèque-vacances et un certain nombre d'autres initiatives, nous sommes sur la voie de la construction d'une bonne politique touristique.

Il me semble possible de réunir l'ensemble des parties prenantes, professionnels, élus, collectivités territoriales, autour d'un certain nombre de grands objectifs d'intérêt national : rendre notre tourisme plus compétitif, plus performant, plus dynamique, développer la promotion à l'étranger, la qualité de nos produits et de notre accueil.

Quant aux quatre propositions par lesquelles vous terminiez votre exposé, monsieur le sénateur, je réponds oui.

Oui aux moyens à donner au tourisme et, qu'on le veuille ou non, ces moyens, me semble-t-il, existent ; il faut ajouter au budget du secrétariat d'Etat au tourisme toutes les interventions interministérielles, qui sont au moins aussi importantes, et prendre en compte les capacités d'intervention des régions, des collectivités locales.

Oui à une bonne décentralisation dans l'organisation du tourisme.

Oui à la constitution d'un appareil statistique performant et pratique.

Oui — vous l'avez compris — à une très étroite concertation, à travers laquelle nous arriverons, me semble-t-il, si la bonne volonté et l'esprit de dialogue l'emportent, à des résultats intéressants, je dirai même très positifs, résultats qui permettront, en particulier, à ce secteur de prendre, enfin, dans l'économie nationale, la place qui est véritablement la sienne, c'est-à-dire celle d'un secteur d'activité qui représente — vous le savez — près de 9 p. 100 du produit national brut.

Telle est, me semble-t-il, la volonté des pouvoirs publics et, autour de cette volonté, l'ensemble des intervenants pourraient se réunir.

**M. Pierre Vallon.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Vallon, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Vallon.** Je serai très bref. D'abord, je tiens à vous remercier, monsieur le secrétaire d'Etat, de vos propos. L'analyse que nous avons faite du bilan de la saison 1983, à l'exception de quelques adjectifs, ce qui est normal entre opposition et majorité, est à peu près semblable.

Je profite de votre présence pour aborder un problème qui paraît peu important, mais auquel vous pourriez réfléchir quand vous prendrez une décision pour le carnet de change. Il concerne les cartes de crédit, qui ont pris beaucoup de discrédit depuis qu'on ne peut plus, sauf pour les entreprises, se servir de ces cartes à l'étranger. Grâce au carnet de change, on pourrait peut-être trouver un moyen de les autoriser, par exemple jusqu'à 5 000 francs par an ; il vous appartiendrait de fixer le chiffre. En effet, les Français qui voyagent à l'étranger ne sont pas tous porteurs de cartes commerciales et les cartes de crédit ne sont pratiquement plus utilisées.

C'est un point de détail, mais, quand vous aborderez le problème du carnet de change, je vous demande de l'examiner avec précision.

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat.** Vous n'ignorez pas, monsieur le sénateur, que la décision appartient au ministre de l'économie et des finances. La décision de supprimer le carnet de change au 31 décembre 1983 a été confirmée. Nous préparons actuellement le régime qui sera applicable en 1984. Soyez assuré que cette question des cartes de crédit et des régimes applicables aux agences de vacances est sérieusement prise en considération. Le Gouvernement travaille activement sur ce point.

**M. Stéphane Bonduel.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Bonduel.

**M. Stéphane Bonduel.** A l'occasion de ce débat, je vais, monsieur le secrétaire d'Etat, très simplement apporter quelques réflexions et observations qui concernent le développement de cette activité économique essentielle que constitue le tourisme.

Elu d'un département où cette activité connaît une évolution régulière depuis de nombreuses années, je donnerai quelques indications sur la façon dont, au niveau du territoire, cette activité pourrait se développer demain dans de meilleures conditions.

L'aide massive qui avait été apportée au tourisme en espace rural depuis 1977 avait trois objectifs qui consistent à rééquilibrer la demande vers la campagne, à apporter aux ruraux des revenus complémentaires pour enrayer l'exode rural et à réhabiliter le patrimoine bâti.

On peut dire que les deux derniers objectifs ont été atteints. Le rééquilibrage, en ce qui concerne certains départements, de la fréquentation touristique vers l'intérieur ne semble que partiellement réalisé. C'est d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, probablement un des objectifs que vous voulez poursuivre à travers les contrats que vous désirez signer avec les pays et, de ce point de vue, je suis tout à fait en accord avec vous.

Cependant, dans les départements côtiers, en particulier, la demande touristique nationale et internationale est et sera plus forte vers les zones touristiques littorales. C'est finalement constater une évidence que de le dire.

Je pense aussi que certaines régions urbaines et péri-urbaines peuvent faire l'objet de cet engouement et ces régions permettront d'attirer, me semble-t-il, une clientèle nouvelle, en particulier en dehors des périodes de vacances scolaires d'été.

Il faut donc investir dans les meilleurs gisements et, par conséquent, à côté du développement du tourisme rural, le développement du tourisme côtier doit être aussi une des priorités. Il ne faut pas considérer — vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, dans une conférence de presse — que sur le littoral, le tourisme se développera de lui-même et que, désormais, c'est un affaire qui va toute seule. De ce point de vue, le tourisme a besoin d'espace. Or, en ce qui concerne le littoral, cet espace est justement tout à fait compté.

Par conséquent, il faudrait au moins que les collectivités publiques, à tous les niveaux, puissent investir dans la réalisation de zones, disons de zones touristiques et de loisirs, dans le même esprit que certaines ont investi dans des zones industrielles ou artisanales. C'est un type de démarche qui avait déjà quelque peu été mis en œuvre par les missions interministérielles du Languedoc ou d'Aquitaine. De ce point de vue, sans aller aussi loin, la signature d'un certain nombre de contrats dans ce sens permettrait peut-être de contribuer à une meilleure harmonie dans la répartition des efforts sur le littoral. En effet, si la puissance publique n'arrive pas à avoir une maîtrise foncière, les coûts du foncier seront tels que les investisseurs potentiels ne pourront pas réaliser des investissements qui leur permettent ensuite une évolution équilibrée de leur exploitation.

Une deuxième direction pourrait également être envisagée : c'est la réalisation d'infrastructures de loisirs et d'animation. Dans ce domaine, les besoins de la population touristique et de la population permanente se rejoignent et sont complémentaires. L'action des collectivités publiques doit trouver dans ces constatations une justification supplémentaire de la prise en charge de la réalisation d'équipements de loisirs et d'animation qui, en satisfaisant les besoins du plus grand nombre, augmente la rentabilité sociale et économique de ces investissements. C'est, me semble-t-il, aller, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le sens de vos propositions. Je me félicite d'ailleurs à cet égard des contacts que nous avons eus dans ce domaine.

Ces investissements permettront en outre de proposer des séjours complets comprenant, outre l'hébergement, tous les services qui y sont liés. Je prendrai un exemple que je connais bien, celui de mon département : l'hébergement seul y a augmenté de 4 p. 100 en 1980, tandis que la demande concernant les séjours accompagnés de services augmentait de 18 p. 100.

Enfin, dernier point de mon intervention, je voudrais simplement signaler que les comités régionaux semblent être les outils de développement permettant d'assurer la mise en œuvre d'une telle politique au niveau des régions. A ce sujet, je me joins à mon collègue M. Vallon pour vous indiquer que le Sénat a adopté une proposition de loi visant à la réorganisation des comités régionaux du tourisme. Il me semble d'une urgente nécessité que l'Assemblée nationale examine ce dossier rapidement. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat.** Monsieur le sénateur, j'ai eu l'occasion cet été de visiter votre département, de prendre connaissance de ses réalisations, dues, pour une large part à votre initiative, dans le domaine de l'accueil touristique et vous m'avez informé également de vos projets et de vos analyses en matière de développement touristique. Je partage tout à fait les quelques observations que vous venez de formuler.

Nous devons favoriser le développement du tourisme rural, bien sûr, mais dans un double souci d'équilibre par rapport à l'aménagement du territoire et par rapport à la fréquentation du littoral. Ce qui est vrai pour la Charente-Maritime l'est



également pour l'ensemble des départements littoraux à vocation touristique. La préparation de la future loi sur le littoral, dont des consultations commencent à se mettre en place, sera l'occasion d'aborder ce problème.

Nécessité également de bien se mettre d'accord sur le problème de la mobilisation des sols, et tout particulièrement des espaces à dégager pour le tourisme. Il y a là des intérêts qui sont contradictoires et qu'il faut bien appréhender. Cela est vrai pour le littoral, mais également pour la montagne et lorsque la loi sur la montagne viendra en discussion, nous aurons effectivement à étudier cette question difficile.

Communauté d'analyse également sur la nécessité de proposer des séjours complets qui comportent à la fois l'hébergement, des loisirs et des activités. C'est ce que j'appelle le bon « produit touristique », facile à vendre et facile à négocier.

Enfin, bien entendu, je vous l'ai dit et je vous le répète, je suis tout à fait convaincu de la nécessité de parvenir rapidement à une bonne décentralisation de l'organisation du tourisme. Par conséquent, je puis vous assurer que ma volonté est bien de soumettre à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais le texte que vous avez voté, assorti d'un amendement gouvernemental, de façon que cette décentralisation s'organise dans les meilleures conditions.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 7 —

#### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSION

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès a présenté des candidatures pour la commission des affaires économiques et du Plan et pour celle de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame :

— M. André Diligent membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, démissionnaire ;

— M. Pierre Ceccaldi-Pavard membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. André Diligent, démissionnaire.

— 8 —

#### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 7, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 8, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 9, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 9 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 13 octobre 1983, à quatorze heures trente :

1. — Scrutin pour l'élection de douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

Ce scrutin aura lieu, pendant la séance publique, dans la salle des conférences, conformément à l'article 61 du règlement. Il sera clos quinze minutes après la fin des questions au Gouvernement.

La prestation de serment des juges qui auront été élus aura lieu aussitôt après la proclamation du résultat du scrutin.

2. — Nomination des membres :

— de la délégation parlementaire pour les communautés européennes,

— de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques,

— de la délégation parlementaire pour la planification.

3. — Questions au Gouvernement.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures vingt.*)

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.*

#### Communication faite au Sénat par le Conseil constitutionnel

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Conseil constitutionnel a informé M. le président du Sénat qu'il a été saisi d'une requête déposée le 5 octobre 1983, relative aux élections sénatoriales intervenues le 25 septembre 1983, concernant l'élection de M. Albert Ramassamy et de son suppléant M. Jules Raux dans le département de la Réunion.

#### Nomination de membres de commissions permanentes.

Dans sa séance du mardi 11 octobre 1983, le Sénat a nommé :  
M. André Diligent membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Pierre Ceccaldi-Pavard, démissionnaire ;

M. Pierre Ceccaldi-Pavard membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. André Diligent, démissionnaire.

#### Communication faite au Sénat par le Conseil constitutionnel.

En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Conseil constitutionnel a informé M. le président du Sénat qu'il a été saisi de trois requêtes déposées le 5 octobre 1983 concernant les élections sénatoriales dans le département de la Réunion.